



17/2019

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **25**
Nombre de votants : **34**
Date de convocation : **19/02/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 26 Février, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : SERVICE DECHETS : CONVENTION AVEC
ASSOC. « LA RECYCLERIE »**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - VILA (Oms) – BELLEGARDE (Passa) – PUIG (Sainte Colombe) - – XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BOURRAT, PEREZ (Thuir) – LESNE (Tordères) – ATTARD, ALBERT, (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

F. CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L. BERNARDY
P.TAURINYA (Brouilla) à H.LLOBET
N.CRUCQ (Fourques) à JL.PUJOL
P. MAURAN (Montauriol) à R.TOURNE
R.TOURNE (Llauro) à M.LESNE
JC.BERNADAC (Thuir) à JM.LAVAIL
S.RAYNAL (Thuir) à R.LEMORT
B. BATALLER-SICRE (Thuir) à R.PEREZ
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

L.FERRER, P.MAURY (Thuir)
J.AMOUROUX (Tresserre)
B.COUSOLLE (Trouillas)

Madame Nicole MON est élue secrétaire de séance.

Le vote du compte rendu de la dernière séance du Conseil est reporté à la prochaine séance.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

PROJET DE RECYCLERIE : CONVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION « LA RECYCLERIE » A ELNE :

VU les statuts de la Communauté fixés par délibération n°71/2016 du 27/09/2016 et notamment sa compétence en matière d'enlèvement et de traitement des déchets,

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée que dans le cadre de sa compétence en matière d'enlèvement et de traitement des déchets, la Communauté de Communes des Aspres expérimente et met en place différents dispositifs de prévention et d'actions de tri, de collecte et de revalorisation des déchets non ménagers.

Le Président **PROPOSE** de compléter ces actions par la signature d'une convention avec l'Association « La Recyclerie » sise à Elne (66), qui permettrait la récupération des encombrants sur la déchetterie de THUIR en vue de leur réutilisation.

Il **DONNE** les éléments principaux du projet de convention communiqué aux conseillers avec la convocation à la présente séance,

INDIQUE que la participation financière est fixée à 60€TTC/tonne de produits enlevés, à régler par la Communauté à l'association selon les dispositions de la convention proposée.

N'appelant pas d'observations,

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir valablement délibéré
A l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés

APPROUVE les termes de la convention à signer avec l'association « La Recyclerie » de ELNE, pour la collecte des encombrants sur la déchetterie de THUIR en vue de leur réutilisation,

AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à signer la convention définitive à intervenir,

PRECISE que les crédits budgétaires sont à inscrire aux budgets 2019 et suivants, en lieu et place pour partie, des dépenses associées au marché de gestion des déchets.

Ainsi FAIT et DELIBÉRÉ à THUIR, les jours, mois et an que dessus,

